



Délibération n° 10 / 2020

**Département de l'Hérault
Commune de PIGNAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

L'an deux mille vingt, le Quatre Juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, à la salle du Bicentenaire de Pignan, après convocation légale, sous la présidence de Madame Michelle CASSAR, Maire,

Etaient présents :

M. ARCAY Martin, M.BIEGEL Julien, Mme BOSH Sylvia, Mme CALMES Anne-Marie, Mme CASSAR Michelle, Mme CINÇON Sylvie, M. CHOLBY Jean-Claude, Mme DE BLOCK Jasmine, Mme DUBOUCHER Danièle, M. GERVAIS Marc, M. GIL Michaël, Mme GIMENEZ Véronique, M. GRILL Christophe, Mme GUYONNET Gaëlle, Mme IRIBARNE Isabelle, Mme LACUBE Danièle, Mme MARCILLAC Monique, M. MATTERA Patrick, M. PAGEZE Thierry, Mme QUEVEDO Karine, M. QUILES Thierry, M. SABLOS Gérard, M. SAMMUT Jean-Pascal, M. SIE Rémi, Mme THALAMAS Fabienne, Mme TROCHAIN Katia, Mme ZONCA Jeanne.

Absents excusés :

M. Daniel DELAUZE (pouvoir à Mme Fabienne THALAMAS), M. Gaspard MESSINA (pouvoir à Mme Katia TROCHAIN).

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Katia TROCHAIN a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Finances – Affectation des subventions de fonctionnement 2020 - Adoption

Monsieur Jean-Pascal SAMMUT, Adjoint au Maire, délégué aux finances et au personnel, expose au conseil municipal :

Dans le cadre du budget primitif 2020 et pour soutenir l'action des différentes structures œuvrant sur le territoire communal, il convient d'affecter les subventions de fonctionnement telles que décrites dans le tableau ci-dessous :

ASSOCIATIONS BENEFICIAIRES	2020
A.S.P. PIGNAN	14 500 €
ACCORPS	300 €
ACPG-CATM	1 200 €
AMARANTE	200 €
AMICALE BOULISTE PIGNANAISE	700 €
AMICALE SAPEURS POMPIERS PIGNAN	1 500 €
ARTISTES PEINTRES - SCULPTEURS	200 €
ARTS DU VITRAIL	300 €
ASR	300 €
ASSOCIATION RETROMECHANIQUE	500 €
ASSOCIATION ZEBULON FAMILLES RURALES	200 €
ATELIERS FEMININS	250 €
CHORALE EL ECO	650 €
CLUB VENE ET MOSSON	450 €
COMITE DE JUMELAGE	3 000 €
ASSOCIATION DES FESTIVITES	7 000 €
CONTISSIMO	1 200 €

COOPERATIVE SCOLAIRE L. AUBRAC	19 690 €
COOPERATIVE SCOLAIRE L. LOUBET	6 330 €
COOPERATIVE SCOLAIRE M. ALBERT	8 940 €
COUNTRY K'DANSE	200 €
CRECHE ZEBULON	105 000 €
DAICI DALAI	200 €
ECG	500 €
ECOLE DE MUSIQUE L'INTERNOTE	5 300 €
FSE	350 €
GRS	1 000 €
ID COUTURE	300 €
JARDINS FAMILLIAUX ORTOLIERS	500 €
JUDO CLUB PIGNAN	800 €
KOLAM	200 €
L'OLIVIER	200 €
O2 GYM	600 €
OXYGYM	300 €
PASSION PHOTO PIGNAN	500 €
PIGNAN HAND BALL	3 000 €
PIGNAN VTT	300 €
REVEIL PIGNANAIS	900 €
SCRABBLE	150 €
SYNDICAT DE CHASSE	1 000 €
TAMBOURIN CLUB PIGNAN	2 000 €
TEMPS DANSE	500 €
TENNIS CLUB	3 000 €
THEATRE LA CHICANETTE	1 000 €
TOTAL	195 210 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE L'OCTROI ET L'AFFECTION des subventions de fonctionnement, tel que détaillées ci-dessus ;
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 29 (dont 2 pouvoirs)
Votes : 29
Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,

Michelle CASSAR



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie ; que la convocation du conseil avait été faite le 28 mai 2020
Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN